

Initiatives

Bulletin d'information de la
**Fédération Régionale des
Travaux Publics Île-de-France**

**Eau : plongée dans
une ressource
en pleine
transformation**



AGENDA

- 13 juin
Assemblée Générale Routes de France Île-de-France
- 27 et 28 juin
Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France
- 4 juillet
Journée Économie Circulaire
- 4 au 11 octobre
Semaine Acteurs Pour La Planète
- 15 novembre
Assemblée Générale F RTP Île-de-France
- 21 novembre
Session CQP
- 22 novembre
Salon des Maires et des Collectivités Locales

Retrouvez les dates de nos prochains événements sur frtpidf.fr

© Initiatives n° 34 – Juin 2023
Bulletin d'information de la F RTP Île-de-France
ISSN 1969-0231

Directeur de la publication : Olivier GARRIGUE
Comité de rédaction : Audrey CHANTEUR (F RTP IDF), Juliette CARRASCO GRAFF (F RTP IDF/CSTPP), David CUCURULLO (F RTP IDF), Lucile EVRARD (F RTP IDF), Nathalie GALLEGRO (F RTP IDF), Olivier GARRIGUE (F RTP IDF/Routes de France IDF/Les Canaliseurs IDF), Ariane GRAZIANI LICHTLE (STP77), Oréade KNOBLOCH (F RTP IDF/SVOETP/SYTP), Anne-Sophie LEMULLIER (F RTP IDF/STP91/CONNEXION 21), Diane LIONEL-MARIE (SPTP), Tiphaine PERRICHON (F RTP IDF/Connexience).

Conception et réalisation :

Register Brand Movies, Sandrine Harbonnier
Crédits photo : ©F RTP IDF sauf ©Shutterstock, p. 1 Patcardier/Adobe Stock, p. 4-5 ; savoieleyse/Adobe Stock, p. 7 ; Gérard/Adobe Stock, p. 9 ; Alexandre ROSA /Adobe Stock, p. 20.

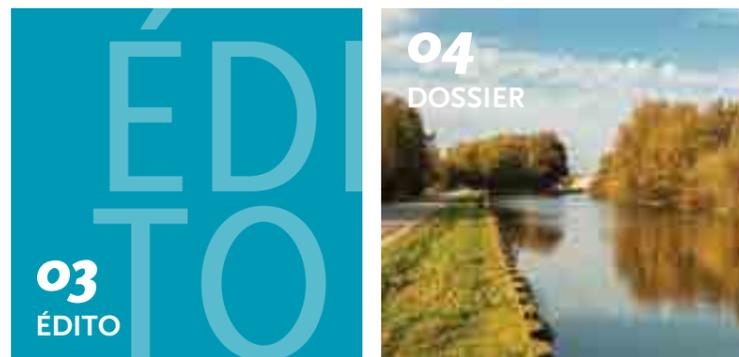
Journal imprimé sur papier recyclé. Ensemble, contribuons à préserver l'environnement.

Fédération régionale des Travaux Publics d'Île-de-France
9, rue de Berri – 75008 Paris | Tél. : 01 47 66 01 23 |
Fax : 01 47 66 10 39 | www.frtpidf.fr

Retrouvez toute notre actualité sur les réseaux sociaux :



SOMMAIRE



Ils sont membres de la F RTP Île-de-France :



Suivez les actualités de votre Fédération sur notre chaîne YouTube



ÉDITO

2023, une forte reprise impactée par des difficultés de recrutement ?



José RAMOS
Président de la F RTP
Île-de-France

Il y a quelques mois, nous nous interrogeons sur le visage qu'allait porter l'année 2023, au vu des années que nous venons de traverser.

Les premiers signes sont plutôt encourageants mais la bataille n'est pas encore gagnée. Un premier trimestre stable malgré une croissance du secteur atone et une persistance des difficultés à recruter. La production est quasi stable mais sauvée par les grands projets qui apportent un peu d'optimisme à moyen terme. Nous devons nous mobiliser et nous unir pour inciter nos principaux donneurs d'ordres, les collectivités locales, à lancer rapidement leurs projets de seconde partie de mandat, à investir, ce qu'ils n'avaient pas pu faire pendant les deux années de Covid-19.

Le gouvernement a mis en place des aides à destination des entreprises, comme le « fond vert » pour inciter à investir dans les travaux de transition écologique, le « plan eau » pour limiter les fuites, réutiliser les eaux traitées, lutter contre les inondations, le « plan friche » pour réhabiliter les friches industrielles et éviter l'étalement inutile de nos villes.

Nous devons nous saisir de toutes ces aides à disposition des collectivités pour leur montrer l'exemplarité de nos entreprises, depuis des années, dans la décarbonation de nos chantiers, le développement de l'économie circulaire, les nouveaux matériaux développés, les nouvelles énergies propres utilisées...

La transition écologique et la transition numérique sont de formidables tremplins pour nos entreprises, nous les développons déjà et nous devons le faire savoir. La féminisation, notre compétitivité, notre attractivité passeront par la démonstration de notre savoir-faire.

Les effets déjà perceptibles du changement climatique rendent aujourd'hui plus audibles nos propositions pour protéger et assurer la qualité et la quantité de la ressource en eau. Notre dossier central « Eau : plongée dans une ressource en pleine transformation » devrait vous en convaincre.

Cette année, nous vous accueillerons sur le village des Travaux Publics et du Bâtiment, lors du Salon des Maires d'Île-de-France qui se tiendra les 27 et 28 juin prochains. Nous serons présents pour montrer ce savoir-faire aux élus franciliens et je compte sur votre présence pour venir à leurs rencontres et ainsi représenter fièrement les métiers des Travaux Publics.

Soyons unis pour aller plus loin ensemble, et c'est ce rôle que je souhaite et que j'ai toujours souhaité donner à la fédération.

José Ramos

« Les sécheresses seront exacerbées dans un climat plus chaud »

Françoise Vimeux, climatologue directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), revient sur le lien entre le changement climatique et les sécheresses.

Pourquoi le changement climatique engendre-t-il plus de sécheresses ?

Plus largement, il existe un lien entre changement climatique et événements extrêmes : sécheresses, pluies torrentielles, vagues de chaleur... Ce lien est d'abord établi à partir des observations du passé : en France, le nombre de sécheresses a été multiplié par deux depuis 1960, et de plus en plus de régions sont touchées. Les projections climatiques sur la France nous disent que le risque de sécheresse augmentera dans un climat plus chaud, à cause des déficits de pluie, surtout dans le Sud, et de températures plus élevées qui intensifient les processus d'évapotranspiration de l'eau du sol et de la végétation.

Depuis quand ce lien est-il connu ?

Il était déjà mentionné dans le premier rapport du GIEC en 1990. Sa connaissance s'est affinée grâce aux études d'attribution, qui relient ou non un événement et son intensité au changement climatique. Ces études montrent qu'une grande partie des sécheresses d'Europe de l'Ouest et du Sud lui sont attribuables.

Sécheresse estivale : un nouveau guide pour renforcer les mesures de restriction

Pour faire face au risque réel de sécheresse estivale, le ministère de la Transition écologique a mis à jour le guide sécheresse, présenté en conférence de presse le 17 mai 2023. Ce guide rappelle qu'en période de sécheresse, des restrictions sont déclenchées par les préfets pour préserver les utilisations prioritaires de l'eau en fonction de quatre niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise. Après la canicule de l'été 2022, l'édition 2023 devient plus sévère, d'autant que les pluies de mars et d'avril n'ont pas été suffisantes pour recharger les nappes phréatiques. Aucune règle n'a été assouplie par rapport à la précédente édition. A contrario, le guide renforce les restrictions sur de nombreux

usages : remplissage des piscines privées et publiques, lavage des voitures, arrosage des terrains de sport, des golfs et des hippodromes, arrosage des pelouses et espaces verts, irrigation des cultures, nettoyage des façades, toitures, trottoirs... Ce guide actualise une première version publiée en 2021. « Il s'agit d'un socle de restrictions qui peut être durci par les préfets en fonction de la réalité locale », a déclaré le ministre lors de la conférence de presse. Selon le gouvernement, 26 départements font face à un risque « très probable » de sécheresse d'ici la fin de l'été, et « probable » pour le reste du territoire. Cinq départements ont déjà pris des arrêtés de crise.

Lutte contre les fuites : le Plan eau accroît les moyens des agences de l'eau

Dans le Plan eau adopté par le gouvernement en mars dernier, la mesure 14 vise à sécuriser l'approvisionnement en eau potable en réduisant les fuites dans les réseaux de distribution. Pour y parvenir, elle prévoit d'attribuer 180 millions d'euros par an d'aides supplémentaires aux agences de l'eau. Ces aides doivent servir à améliorer le patrimoine des collectivités, sous conditions. Elles s'appliquent au « petit cycle de l'eau », c'est-à-dire le parcours de l'eau entre le point de captage dans une rivière ou une nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel après traitement. En Île-de-France, ces aides viennent s'ajouter à celles prévues dans le 11^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), entré en vigueur en 2019. « L'Agence de l'eau a pour mission d'améliorer la qualité du milieu naturel et de protéger la ressource en eau.

À ce titre, elle soutient financièrement les travaux des collectivités pour garantir une alimentation en eau potable de qualité, avec des taux bonifiés. Elle peut aussi subventionner des campagnes de recherche de fuites dans les réseaux et des plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux », explique Pauline Chabanel, chargée d'études eau potable à la direction des programmes et des interventions de l'AESN. En quatre ans (2019-2022), l'AESN a ainsi engagé plus de 109 millions d'euros pour aider les collectivités d'Île-de-France à assurer un approvisionnement per-

manent du service public de l'eau potable. Elle incite aussi les maîtres d'ouvrage publics qui lancent des travaux à mettre en œuvre ou à promouvoir des actions de protection de la ressource et de lutte contre les fuites. Des solutions existent déjà pour

réduire les fuites et effectuer une surveillance préventive, parmi lesquelles figurent les objets connectés ou *smart technologies*. Depuis une dizaine d'années, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (Sedif) équipe ses réseaux de capteurs, débitmètres électromagnétiques ou capteurs soniques. Reliés à un centre de pilotage intégré, le ServO, ils mesurent les différences de pression, de débit, les signaux acoustiques, avec des représentations cartographiques des canalisations... « Ils font remonter au ServO un grand nombre d'informations provenant de nos installations industrielles. Le Sedif a

aussi mis en place la télérelève de tous ses compteurs d'eau, qui envoie en temps réel des données utiles pour le pilotage et le suivi du réseau », précise Véronique Heim, directrice études et prospective du Sedif. « Bientôt, d'autres objets connectés permettront de mettre en place des jumeaux numériques pour le suivi du réseau et de sa performance, et ces technologies permettront de réaliser des analyses de plus en plus fiables, avec l'objectif d'atteindre un rendement de 92 %, contre 90,4 % en 2021. »



Ces technologies permettront de réaliser des analyses de plus en plus fiables de nos réseaux de distribution.



Reuse : une solution pour limiter la consommation d'eau potable en réutilisant les eaux traitées

Parmi les solutions d'adaptation au changement climatique, la réutilisation des eaux usées traitées (Reuse) par les agriculteurs offre une réponse aux déficits hydriques locaux en limitant la consommation d'eau potable et les prélèvements sur les milieux naturels. Cette solution, qui contribue aussi au bon état écologique des milieux naturels, est mise en œuvre depuis 2020 dans les Yvelines. Au bout du parc du château de Versailles, la ferme de Gally produit des fruits et légumes de saison. Ses vergers sont arrosés depuis 2022 par des eaux retraitées issues de la station

d'épuration voisine Carré de Réunion. Grâce à une convention conclue entre le syndicat Hydreaulys, maître d'ouvrage de l'usine d'épuration, son délégataire et la ferme, et autorisée par un arrêté préfectoral de janvier 2020, l'usine fournit en effet 150 000 m³ d'eaux traitées pendant sept mois de l'année pour irriguer les cultures et les protéger contre le gel. Cette solution pionnière en France de réutilisation des eaux usées traitées a été rendue possible par la récente modernisation de l'usine. Depuis 2018, celle-ci est équipée d'un système innovant de filtration membranaire

des eaux usées, qui garantit une épuration de l'eau à un niveau supérieur aux traitements classiques. « La station soutient l'étiage du ru de Gally, la rivière voisine, et lui fournit plus de 80 % de son débit. Les exigences réglementaires sur la qualité des eaux de rejet sont donc très élevées, et c'est pourquoi le choix a été fait du traitement membranaire des eaux usées par ultrafiltration, après les phases de traitement biologique », explique Sandrine Messenger, responsable technique en charge de l'assainissement et de la

Gemapi au syndicat Hydreaulys, qui gère la station Carré de Réunion. « Aujourd'hui, l'usine assure déjà un traitement qui répond aux exigences fixées par la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines à l'horizon 2035, en particulier sur le phosphore et l'azote », assure Philippe Leroy, DGS d'Hydreaulys. « L'agriculteur qui utilise des eaux traitées ne prélève pas d'eau potable. Le Reuse s'inscrit donc dans une logique vertueuse d'économie circulaire, qui évite les prélèvements illicites sur la rivière. »

Inondations : prévenir aujourd'hui les crues de demain

En termes de cycle hydrologique, les experts du GIEC prévoient une intensification des épisodes pluvieux sur des durées plus courtes, accentuant le risque d'inondation. Exerçant la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) depuis 2018, la Métropole du Grand Paris (MGP), qui intervient sur 131 communes et pour le compte de 7,2 millions d'habitants, s'y prépare en participant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (Papi) de la Seine et de la Marne franciliennes. « Nous travaillons sur plusieurs lignes de défense », avance la Métropole. « Nous coordonnons un vaste plan de modernisation des 110 km d'endiguement, retenues souvent anciennes, et leurs plus de 1 000 ouvertures qui sont autant de points faibles en cas de crues. » À titre d'exemple, l'édification récente de la digue de Montesson (Yvelines) met ainsi à l'abri 1 500 habitants, sévèrement touchés lors des crues de 2016 et 2018. Autre levier, la retenue des eaux en amont qui assure la double mission d'écrêter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Le dispositif, qui s'appuie sur quatre grands lacs stockant 500 millions de mètres cubes, va être renforcé par le projet de La Bassée (Seine-et-Marne). Sur 360 hectares et via neuf casiers, ce réservoir, qui sera le plus proche de Paris, permettra à terme de stocker plus de 50 millions de mètres cubes, et d'abaisser la ligne d'eau à Paris de 40 cm lors d'un pic de crue. Enfin, dernière arme pour les collectivités, les mesures prises sur le bassin versant. « Nous avons deux axes principaux de travail », détaille Sylvain Berrios, vice-président de la MGP en charge de la Gemapi et maire de

Saint-Maur (Val-de-Marne). « Nous devons tout d'abord proposer plus d'espace à l'eau de ruissellement pour se stocker naturellement en développant des ZEC, des zones d'extension de crues qui jouent un rôle tampon. »

D'où de récentes conventions passées avec le monde agricole par lesquelles les exploitants s'engagent à raser les petites digues édifiées en bord de rivière pour permettre à l'eau de surverser sur leurs terrains, en échange d'une indemnisation. « Il nous faut également repenser la place de l'eau en ville, et notamment multiplier les espaces verts de pleine terre, afin qu'ils soient en capacité d'absorber directement une partie des précipitations. » À ce titre, la Métropole prévoit des prescriptions opposables aux PLU intercommunaux, alors qu'il est admis aujourd'hui que plus de 50 % des précipitations captées par une ville ruissellent. Autre axe de progrès, le réseau d'eaux pluviales. Si le réseau n'est pas séparatif, et collecte donc sans distinction eaux usées et eaux pluviales, lors de fortes précipitations, les canalisations ne sont pas en capacité d'absorber la totalité des flux conséquents, ce qui conduit à des rejets en surverse en Marne ou en Seine », explique Nicolas Pouille, délégué régional des Canaliseurs d'Île-de-France. « D'où l'imposant plan de travaux lancé par les différents territoires soutenus par l'agence de l'eau, afin de finaliser la mise en séparatif des réseaux et la création de nombreux réservoirs. » Objectif final de ces mesures : rendre la ville plus poreuse et faire que Seine et Marne soient baignables à l'horizon des Jeux Olympiques de 2024 en lien avec le Plan « Qualité de l'Eau et Baignade » initié par les pouvoirs publics en 2016.



Favoriser une meilleure gestion hydraulique par la renaturation

Rivières bétonnées, imperméabilisation des sols... Les collectivités locales reviennent de manière volontariste sur des choix historiques d'urbanisme aux effets délétères sur le vivant et la ressource en eau avec un objectif clair : se rapprocher le plus possible de l'état naturel. « Nous voulons replacer les fonds de vallée au centre de la ville », argumente Éric Chanal, directeur général du SIAH Croult et Petit Rosne, syndicat de rivière qui rassemble 35 communes du Val-d'Oise. Dernier chantier en date, la réouverture sur 250 mètres de la rivière du Petit Rosne qui traverse la commune d'Ézanville. « Ce type d'aménagement, au-delà de ses bénéfices en termes de biodiversité, permet une meilleure gestion hydraulique en faisant disparaître les autoroutes de l'eau qui se contentent de déplacer le problème à l'aval. Les épisodes d'inondations sont désormais mieux gérés par les tracés méandreux et les zones d'extension de crue que l'on prévoit, qui jouent un rôle de trop-plein durant

le pic de précipitations. » Les collectivités qui se lancent dans ces projets de renaturation intègrent dès le départ une vision à 360 degrés de la ressource, soumise à des pollutions récurrentes dues à l'ancienneté des réseaux de collecte, aux pratiques agricoles, au lessivage des sols mais aussi aux branchements d'assainissement défectueux. Intervenant sur le projet du Petit Rosne, l'entreprise Terideal constate une accélération de ces projets de valorisation de la ressource. « La désimperméabilisation favorise le développement des plantes et des zones ombragées, la limitation des îlots de chaleur, la création naturelle de courants d'air tout en séquestrant davantage de carbone », commente Grégory Roger, directeur des travaux. À Ézanville, le reméandrage de la rivière créera les conditions favorables au développement de la biodiversité, en régulant les hauteurs d'eau, en diminuant l'érosion de la pente des berges ou encore par la végétation mise en place.

Marne : la chasse aux pollutions est ouverte

Au-delà de la baignabilité de la Marne, du ressort de l'ARS et très sujette aux précipitations, l'EPT Paris-Est-Marne-et-Bois s'est engagé depuis plusieurs années dans l'identification et la réduction des sources de pollution du fleuve. « Il est admis que 80 % des polluants proviennent des activités humaines du bassin versant », explique François Roussel-Devaux, directeur général des services de l'EPT Paris-Est-Marne-et-Bois. « Notre effort a donc porté sur la suppression des mauvais branchements d'assainissement, la fiabilisation du réseau pluvial, le renouvellement des réseaux de collecte fuyards ou encore la modernisation des ouvrages de déshuilage de l'autoroute A4. »



Partage de la ressource en eau : «il faut jouer collectif!»

À mesure que la pression se fait de plus en plus forte sur la ressource en eau, le mouvement de remunicipalisation du service fait son chemin chez nombre de collectivités locales. « Soit ça devient l'or bleu et nous allons au-devant de conflits autour de la ressource, soit nous optons pour une approche collective du sujet, après avoir fait de l'eau un bien commun », résume Philippe Rio, maire de Grigny (Essonne) et vice-président au sein de l'agglomération Grand Paris Sud en charge du cycle de l'eau. Ce qui a conduit, par exemple, la collectivité à remettre en cause l'arrêté préfectoral permettant à l'usine Coca-Cola de pomper dans la nappe grinoise ou encore à l'arrêt du projet d'usine d'osmose basse pression d'Arvigny. L'enjeu ? Se préparer à la trajectoire décrite par les experts, qui voit la pression sur les nappes s'inten-

sifier et l'étiage de la Seine baisser de 30 % d'ici 2050. Le Plan eau ? « Renforcer les subventions des agences de l'eau ou accorder des prêts sur une très longue durée pour le renouvellement de réseaux sont des outils utiles pour les collectivités. Mais je préfère des preuves d'amour aux déclarations d'amour. » Quant à la tarification progressive, qui vise à privilégier les petits consommateurs, elle est considérée comme inapplicable en grandes métropoles. L'habitat collectif, dans les grandes copropriétés ou le parc social, n'est pas équipé de compteurs d'eau individuels. « Quoi qu'il en soit, la gestion publique est la clé : elle seule assure la transparence sur le prix et la qualité. Tout ce qu'on ne met pas dans la rémunération des actionnaires, on le met dans l'adaptation du service au réchauffement climatique. »



LA VIE DES SYNDICATS



SPTP



Christophe MAITRE (DEMATHIEU BARD) a été élu Président du Syndicat Parisien des Travaux Publics le 16 mai dernier, succédant à Bertrand BURTSCHHELL, appelé à de nouvelles fonctions au sein de son entreprise BOUYGUES TP. Il s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur qu'il remercie chaleureusement pour son implication et son investissement dans l'action syndicale.

Le programme des prochains rendez-vous du Syndicat Parisien des Travaux Publics se met en place – À noter : prochaine Assemblée Générale le 12 octobre 2023.



13^{es} Journées Prévention Santé et Sécurité

La 13^e édition des Journées Départementales Prévention Santé Sécurité s'est déroulée du 30 janvier au 10 février 2023. Elles ont permis d'accueillir **412 participants**, dont 12 % d'agents de collectivités dans le cadre de :

– 23 formations sur des thématiques prévention et sécurité destinées aux salariés d'entreprise et agents de collectivités locales réparties sur les 2 semaines.



– 1 session de sensibilisation à la prévention du risque routier, le 30 janvier 2023 sur le site de l'Automobile Club Prévention à La Brosse Monceau.

Lancement de la 22^e plateforme emploi pérenne « réfugiés » – Spéciale Terrassier

Le 16 mai, le STP77 a organisé sa 22^e plateforme emploi pérenne « réfugiés » – Spéciale Terrassier.

De l'apprentissage du Français Langue Étrangère au titre pro « terrassier » et à l'embauche, ce parcours spécifiquement adapté au public BPI, porté par Pro Emploi et soutenu par la Préfecture de Seine-et-Marne, est un outil important de recrutement pour les entreprises qui seront nombreuses, encore une fois, à se mobiliser.

Conférence sur les nouvelles générations

De moins en moins de candidats, des profils de plus en plus atypiques : comment réussir à engager et manager les jeunes générations ? Le 28 mars, Julien Estier s'est déplacé en Seine-et-Marne et a su captiver une centaine de participants (adhérents au STP77, missions locales, Pôle Emploi...). Julien nous a proposé une approche éclairante, concrète et outillée en mêlant interactivité et humour.



Élection de Jean-Pierre GUGLIELMI, Président de la CSTPP

Le 31 mars dernier, le Conseil d'Administration de la Chambre Syndicale des Travaux Publics de Paris-Petite Couronne a réélu à sa Présidence Jean-Pierre GUGLIELMI pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Alors que les départements de Paris et de la Petite Couronne sont au cœur d'un territoire en mutation et portant des projets de premier plan (Jeux Olympiques Paris, Grand Paris Express), Jean-Pierre GUGLIELMI a souligné l'importance des chantiers du quotidien et le rôle central des collectivités locales qui portent ces projets. La transition écologique et la décarbonation des projets d'aménagement sont également des défis majeurs pour faire face aux enjeux du changement climatique : Jean-Pierre GUGLIELMI a rappelé que les entreprises de la CSTPP ont des solutions à apporter aux collectivités pour proposer des projets plus sobres et résilients au service des habitants.

Pour ce second mandat, Jean-Pierre GUGLIELMI a fixé comme priorités :

- Donner de la visibilité aux entreprises, que ce soit en matière économique (par exemple, les projets de travaux) ou encore en termes de politiques publiques (par exemple, la ZFE-m) ;
- Renforcer le dialogue et les échanges avec les acteurs publics du territoire, en particulier : les Conseils Départementaux, les Établissements Publics Territoriaux, la Métropole du Grand Paris ou encore les Préfectures ;
- Poursuivre les échanges avec la Ville de Paris (protocole de bonne tenue de chantiers, logistique des chantiers, stationnement et l'accès à la carte Pro-Mobile...);
- Relever le défi de la transition écologique en particulier en matière d'économie circulaire et travailler en partenariat avec les maîtres d'ouvrage pour qu'ils favorisent l'utilisation des matériaux recyclés dans leurs ouvrages ;
- Faire connaître et promouvoir les métiers des Travaux Publics et défendre le recours à une insertion de qualité et durable ;
- Accompagner les entreprises adhérentes dans leurs besoins et leurs relations aux parties prenantes.

Un Bureau renouvelé

Pour conduire son action et poursuivre la transformation de la CSTPP, Jean-Pierre GUGLIELMI s'est entouré d'un Bureau renouvelé qui témoigne de la diversité des entreprises adhérentes : PME, ETI et grands groupes. Aux côtés du Président, le Bureau de la CSTPP se compose comme suit :

- Vallier SOT, société LA MODERNE, 1^{er} Vice-président ;
- Bruno BITOUZET, société France TRAVAUX, Vice-président ;
- Olivier ZUNQUIN, société EUROVIA, Vice-président ;
- Marc BAECKEROOT, société COLAS, Trésorier ;
- Patrick LE BRIS, société EIFFAGE ROUTE, Secrétaire ;
- Stéphane DUPUIS, société DUBRAC, Secrétaire adjoint.



Le Bureau de la CSTPP avec le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Stéphane TROUSSEL.

Intervention de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

À l'occasion de la séance de clôture de son Assemblée Générale du 31 mars dernier, la CSTPP a accueilli M. Stéphane TROUSSEL Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (93). Le Président du département séquanodionysien a rappelé les priorités d'investissement du Département et présenté les principaux projets de travaux liés à ces mêmes priorités :

- Soutenir et développer l'offre de transport en commun ;
- Réussir l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- Transformer les espaces publics départementaux.

La présence de M. Stéphane TROUSSEL a donné lieu à un échange ouvert durant lequel le Président Jean-Pierre GUGLIELMI a pu rappeler les priorités de la CSTPP et attirer l'attention sur le calendrier de déploiement de la ZFE-m, objet de forte inquiétude pour les chefs d'entreprise. Jean-Pierre GUGLIELMI a rappelé les propositions de la Profession pour assurer la transition du parc véhicule des professionnels tout en tenant compte des contraintes techniques et économiques de la Profession.

Protocole de bonne tenue de chantiers

Le 17 mai dernier, la Ville de Paris, la FRTP Île-de-France et la CSTPP ont organisé, à la Maison des Travaux Publics, la remise des prix de bonne tenue de chantiers pour l'année 2022. Pour les lauréats, ce prix est également la récompense des efforts des équipes sur le terrain à mettre en œuvre les engagements inscrits dans le protocole.

Les entreprises récompensées dans les différentes catégories sont les suivantes :

- Dans la catégorie chantiers « de surface » : l'entreprise FAYOLLE ;
- Dans la catégorie chantiers « fixes » : l'entreprise EIFFAGE Génie Civil ;
- Dans la catégorie chantiers « mobiles » : l'entreprise STPS.

Les entreprises ayant reçu le prix d'encouragement sont les suivantes :

- Dans la catégorie chantiers de surface : l'entreprise SNTTP ;
- Dans la catégorie chantiers « fixes » : l'entreprise SOBECA ;
- Dans la catégorie chantiers « mobiles » : l'entreprise BIR.

Enfin, le prix de l'innovation et de promotion environnementale a été remis à l'entreprise ECOSITE pour sa solution de pose de panneaux de tri sélectif sur les chantiers.

Cette remise de prix s'est tenue en présence de M. Jacques BAUDRIER, adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti. S'agissant des représentants des entreprises, Jean-Pierre GUGLIELMI, Président de la CSTPP et Vice-Président de la FRTP Île-de-France, était également présent pour saluer le travail, l'engagement des entreprises et le professionnalisme des collaborateurs qui œuvrent au quotidien au respect du protocole.

En vigueur depuis la fin des années 1980, le protocole de bonne tenue des chantiers est une démarche partenariale entre la Ville de Paris, la FRTP Île-de-France et les concessionnaires. Le protocole témoigne de la volonté de la Profession d'engager une démarche de progrès et d'amélioration continue basée sur la pédagogie et les bonnes pratiques.





Visite du Sénat

Le 19 décembre 2022, les membres du Conseil d'Administration du STP91 ont pu découvrir ou redécouvrir le Sénat et évoquer leurs problématiques métiers à la Sénatrice Daphné Ract-Madoux qui les a reçus.



19^e Forum des Collectivités Territoriales et des Travaux Publics, Ensemble 91 – Save The Date

La 19^e édition du Forum des Collectivités Locales et des Travaux Publics de l'Essonne se tiendra le jeudi 28 septembre 2023 à l'Université Centrale Supélec de Paris-Saclay.

Ce forum sera dédié aux villes en transition : « de l'Accélération de la décarbonation de l'énergie au Zéro Artificialisation Nette ».

Le déroulé précis de cet événement incontournable ainsi que le lien d'inscription seront communiqués prochainement.



Insertion des publics réfugiés : une réponse aux besoins en recrutement

Le Syndicat des Travaux Publics de l'Essonne, en collaboration avec la

Préfecture, met de nouveau en place un plateau technique réfugiés, visant à l'obtention d'un titre de Maçon VRD, pour l'année 2023-2024, en partenariat avec l'AFOR TP et PRO EMPLOI.



La journée de recrutement des stagiaires s'est effectuée le 26 avril 2023.

Le SAS de préparation qui permet d'acquérir la maîtrise du français (FLE) et l'apprentissage des gestes professionnels de base a lieu du 02/05/2023 au 08/09/2023. La préparation au titre Maçon VRD, en alternance en entreprise, s'effectuera du mois de septembre 2023 jusqu'en février 2024.

Nous leur souhaitons autant de succès que le précédent plateau technique, qui a remporté 100 % de réussite, avec la validation du titre complet Maçon VRD par l'ensemble des 7 stagiaires. Une cérémonie de remise de diplômes a eu lieu en juin pour féliciter ce succès.



Campagne de rendez-vous économiques avec les acteurs des territoires 2023

Les administrateurs repartent à la

rencontre des donneurs d'ordre du territoire afin d'obtenir la visibilité indispensable à la gestion des entreprises et des emplois.

Promotion des métiers de nos entreprises essonniennes

Une visite de chantier a été organisée auprès du Service Militaire Volontaire (SMV) pour promouvoir les métiers auprès des jeunes de leur dispositif. À la suite de cette visite, un jeune a pu effectuer une journée de découverte dans l'une de nos entreprises.

Le 14 avril dernier, une visite de la plateforme de Lieusaint, où se déroulent nos plateaux techniques, a eu lieu à l'intention du Conseil Départemental de l'Essonne, des présidentes, directeurs et conseillers des missions locales des communautés d'agglomération du département. Cela était l'occasion de présenter les spécificités de nos métiers, les dispositifs d'insertion existants (plateau technique réfugiés et RSA), les formations possibles et les évolutions des métiers afin de faire connaître l'étendue de notre profession.



Plateau technique

Le Syndicat Yvelinois des Travaux Publics a renouvelé son plateau technique « Maçon VRD » le 27 février 2023, en partenariat avec le GEIQ, le CFM BTP et Activit'Y. Au total, ce sont 15 alternants qui ont rejoint la formation d'une durée de 18 mois, en vue de l'obtention d'un titre Maçon VRD.



SVOETP

Après une première réussite au premier semestre 2022, le Syndicat Val-d'Oisien des Entreprises de Travaux Publics a renouvelé son partenariat avec le conseil départemental du Val-d'Oise, visant à l'obtention d'une prise en charge des surcoûts pour les marchés conclus au deuxième semestre 2022.

En outre, un projet de partenariat est en cours d'élaboration avec l'EPIDE de Margny-lès-Compiègne, afin de présenter les métiers des Travaux Publics aux jeunes volontaires. Enfin, après le succès du plateau technique de l'an dernier, un nouveau plateau technique Maçon VRD est en train d'être élaboré, en partenariat avec le GEIQ, l'Afpa de Bernes-sur-Oise, le conseil départemental du Val-d'Oise et les facilitateurs du département.



ROUTES DE FRANCE ÎLE-DE-FRANCE

Nouvelle plaquette Routes de France Île-de-France

Une nouvelle plaquette de Routes de France Île-de-France vient de sortir, elle est disponible sur demande auprès de i.lepotier@fnfp.fr

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de Routes de France Île-de-France se tiendra le 13 juin prochain

sur le thème : « La contribution des infrastructures routières pour limiter les effets du changement climatique ».

Film Routes de France

Vous pouvez découvrir le nouveau film institutionnel de Routes de France sur la chaîne YouTube de Routes de France ou via le lien suivant : https://www.youtube.com/channel/UC4Ebgm_lpbk5jenYqO-QkYg



LES CANALISATEURS Délégation Île-de-France

Journée de l'eau Canaliseurs Île-de-France le 22 mars 2023

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'eau, le 22 mars 2023, La Délégation régionale d'Île-de-France des Canaliseurs s'est associée à la Fédération Régionale des Travaux Publics Île-de-France, pour organiser à la Cité de l'eau du SIAAP une matinale, consacrée à la sécurisation et à la préservation de la ressource en eau.

Après le discours d'ouverture de Nicolas POUILLE, Délégué régional des Canaliseurs d'Île-de-France, fut diffusée une intervention vidéo d'Erik ORSENNA, écrivain académicien et grand témoin, au sujet de la protection des eaux souterraines et de son engagement pour la préservation de la ressource en eau.

Deux tables rondes se sont ensuite tenues. La première, qui portait sur la réutilisation des eaux usées et le réemploi des boues, avec

Marc TOURELLE (Maire de NOISY-LE-ROI et Président d'HYDREAULYS), Sandrine MESSAGER (Responsable assainissement et Gemapi, HYDREAULYS) et Pascal VIZIER (Directeur Marketing et Innovations, SUEZ), a notamment porté sur l'usine Carré de réunion, qui traite les eaux usées afin d'alimenter en eau la ferme de Gally : un beau modèle d'économie circulaire et de REUT, quand on sait qu'en France moins de 1 % des eaux usées rejetées sont réutilisées (contre 80 % en Israël, 14 % en Espagne et 8 % en Italie).

La deuxième table ronde portait sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau de la région Île-de-France, avec Jean-Charles DAUMY (enseignant agrégé d'histoire moderne, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE) et Véronique HEIM (Directrice Études et Prospectives, SEDIF). L'occasion d'établir un rappel historique de l'évolution de l'approvisionnement en eau des villes, où les fontainiers, les ancêtres des Canaliseurs, furent anoblis en raison du savoir qu'ils possédaient, nécessaire au maintien du pouvoir.

José RAMOS, Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics Île-de-France, a clôturé la matinale avant d'inviter la soixantaine de personnes présentes à se retrouver autour d'un cocktail convivial, durant lequel des petits groupes ont visité la Cité de l'eau – les modules de formation des agents du SIAAP – ou répondu aux sondages de la Commission nationale du débat public, qui préparait alors sa grande consultation sur l'eau potable en Île-de-France!



Journée de l'eau le 22 mars

EN BREF...



MISE À L'HONNEUR DE NOS TALENTS FRANCILIENS

Les talents de nos apprentis franciliens ont été mis à l'honneur les 15 et 16 mars 2023 lors des 47^{es} sélections régionales des Worldskills.

C'est au sein du CFM BTP, centre de formation par apprentissage de la profession, que 12 compétiteurs ont démontré tout leur savoir-faire en réalisant un ouvrage en aménagement urbain ou réseaux de canalisations.



Après 8 heures de compétition, ont été médaillés d'or :

- Dans la catégorie « Réseaux de canalisations » : Aboubacar SYLLA, Entreprise Eiffage GC Réseau (94), Apprenti au sein de l'ÉA CFI.
- Dans la catégorie « Aménagement urbain » : Clément LE DROGO, Salarié de l'entreprise GASSELIN TP (91).

Du 12 au 16 septembre 2023, lors des finales nationales à Lyon, le binôme représentera l'Île-de-France. Mais avant cela, la rentrée de septembre pour Aboubacar et Clément sera synonyme de coaching avec les formateurs professionnels de l'AFOR TP de Montreuil. 1 seul objectif pour ce talentueux binôme francilien : les marches du podium national ! Souhaitons-leur le meilleur !



COUP DE PROJECTEUR SUR NOS MÉTIERS ET NOS FORMATIONS

Ces deux jours de sélections régionales ont été l'occasion de mettre un coup de projecteur sur les métiers et formations des Travaux Publics. Connexience, l'Académie des métiers des Travaux Publics, a organisé un parcours découverte au sein du CFM BTP.

Cette opération portes ouvertes a accueilli plus d'une centaine de visiteurs : collégiens et demandeurs d'emploi.



Durant les 2 jours de compétition, les visiteurs ont pu suivre un parcours pédagogique et ludique et échanger avec les apprentis du site.

Au programme : présentation des métiers et des formations, visite du site des Worldskills, du laboratoire et des différents ateliers VRD, canalisations, étanchéité... Et pour finir le parcours : place aux jeux avec notre célèbre Elvis et le Quoicoubeh TP, le quizz du vocabulaire de Travaux Publics !



Et si vous aussi vous tentiez votre chance au Quoicoubeh TP en ligne?!

À vous de jouer :



NOUVELLE SESSION CQP ROUTE LE 21 NOVEMBRE 2023



Le mardi 21 novembre 2023 est programmée une nouvelle session de Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Pour rappel, le CQP est un diplôme délivré paritairement par les employeurs et les salariés, reconnu par la Profession, et garantissant une position dans la classification ouvrière.

Les salariés possédant une expérience minimale de 3 ans dans la profession peuvent présenter un dossier pour :

- Le CQP Constructeur en Voirie Urbaine et Réseaux.
- Le CQP Applicateur de Revêtements Routiers.

Les inscriptions se font auprès de Mme Florence BORDE – CFC Egletons – fborde@cfcegletons.com – [05 35 93 90 06](tel:0535939006)

Les sessions (1 journée), décomposées en un examen écrit (QCM) le matin et un entretien en fin de matinée et l'après-midi, seront organisées exceptionnellement (les salles de la FRTP Île-de-France étant en travaux) au CFM BTP, CFA de la profession, situé au 13, rue Denis Papin 78310 TRAPPES.

Seuls le salaire et les frais de déplacements du ou des salariés présentés restent à la charge de l'entreprise.

Contact FRTP Île-de-France : [Audrey CHANTEUR – a.chanteur@frntp.fr](mailto:a.chanteur@frntp.fr)



SEMAINES RÉGIONALES DE LA PRÉVENTION DES ENDOMMAGEMENTS DE RÉSEAUX 2023 : 8^E ÉDITION

Depuis 2016, l'Observatoire Île-de-France des Risques Travaux sur Réseaux organise avec les exploitants de réseaux les « Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux ».

Cette campagne de visites sur chantiers vise à faire de la pédagogie sur le terrain autour des enjeux liés au marquage-piquetage et terrassement. Au cours de la dernière campagne, plus de 1 000 visites pédagogiques ont été réalisées, permettant d'observer avec bienveillance une progression dans la qualité du marquage des réseaux lors des travaux.

UN HORS-SÉRIE SPÉCIAL TRAVAUX PUBLICS

Le Journal du Grand Paris a publié un hors-série spécial dédié aux Travaux Publics. L'occasion de mettre en exergue les mutations à l'œuvre sur le territoire francilien, de rappeler le rôle central de la maîtrise d'ouvrage dans les enjeux de transformation de l'espace public en alliant transition écologique et développement économique des territoires. La Profession des Travaux Publics se tient aux côtés des collectivités et des acteurs institutionnels pour les accompagner dans leurs projets : les entrepreneurs qui réalisent les travaux pour le compte de la maîtrise d'ouvrage sont aussi les partenaires de leurs projets et sont en capacité de proposer des solutions techniques et environnementales.



Retrouvez ce numéro spécial sur demande auprès de la FRTP Île-de-France : ldf@frntp.fr



PETITS DÉJEUNERS PARLEMENTAIRES FRANCILIENS

Au 1^{er} trimestre 2023, trois petits déjeuners ont été organisés par la FRTP Île-de-France pour échanger avec les parlementaires franciliens. L'objectif des rencontres était, au-delà de leur présenter notre Fédération et ses missions, de les sensibiliser sur les sujets d'actualité de la profession : transition écologique, ZFE-m, Loi Zéro Artificialisation Nette, GNR, Formation-Emploi, Retraites. Autant de sujets sur lesquels l'aide du législateur nous est nécessaire.

Les parlementaires présents à ces petits déjeuners étaient très intéressés par les échanges sur les différents sujets abordés, qui permettent d'alimenter également leurs travaux. Une visite de chantier a été proposée dans les circonscriptions respectives, dans les semaines à venir, avec nos syndicats territoriaux, pour ceux qui le désiraient.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Pour accompagner la profession des Travaux Publics dans leur transition écologique et notamment sur le volet économie circulaire, une feuille de route a été établie pour encadrer cette volonté : la Feuille de Route Économie Circulaire (FREC) des Travaux Publics d'Île-de-France. Cette dernière a comme objectifs de :

- Promouvoir l'économie circulaire dans les Travaux Publics afin de limiter l'épuisement de la ressource naturelle;
- Aider les maîtres d'ouvrage et les collectivités à répondre à leurs obligations réglementaires en matière de recyclage et évaluer leurs performances;
- Accompagner les entreprises de la filière sur ces sujets à enjeux, favoriser leur montée en compétences afin qu'elles puissent à leur tour accompagner les maîtres d'ouvrage et collectivités.

Intégrant les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de l'Île-de-France, cette feuille de route a pour vocation de déployer un plan d'actions pendant 3 ans pour entraîner l'ensemble des acteurs du secteur des Travaux Publics (maîtres d'ouvrage, entreprises et plateformes de recyclage) du territoire vers un modèle circulaire. Cette dynamique régionale

est issue d'un partenariat entre la Région Île-de-France, l'ADEME, le CEREMA et la FRTP Île-de-France. Deux chargées de mission ont été engagées à la FRTP Île-de-France pour animer cette démarche, sensibiliser les différents métiers et proposer des outils et supports pédagogiques afin d'entreprendre la transition du secteur. Ces éléments vont composer la boîte à outils de la FREC : des argumentaires pour encourager les acteurs à plus et mieux recycler, des documentations de sensibilisation/formation pour les monter en compétence, une base documentaire des différents guides techniques existants autour des sujets liés à l'économie circulaire dans les Travaux Publics, des dossiers thématiques qui concernent les acteurs du secteur, comme les exigences environnementales à inscrire dans les marchés pu-blics...

Parmi les éléments qui intégreront cette boîte à outils, un outil de comptage des flux de matériaux d'un chantier de Travaux Publics est en cours d'élaboration, en partenariat avec le CEREMA. Cet outil va permettre aux maîtres d'ouvrage d'évaluer leurs performances sur leurs chantiers en matière d'économie circulaire en regard des objectifs fixés par la réglementation. Afin de développer un outil adapté et accessible à la Profession, performant, efficient et facile d'utilisation, un comité de suivi composé d'entreprises adhérentes à la FRTP d'Île-de-France a été mis en place pour présenter et discuter de l'outil. Des rencontres avec des maîtres d'ouvrage, de toutes tailles, publics et privés, sont en cours de préparation pour leur présenter l'outil et présenter l'ensemble de la démarche.

4 JUILLET 2023

PREMIÈRE JOURNÉE FREC

Pour marquer le lancement de la feuille de route, la Première Journée Économie Circulaire dans les Travaux Publics aura lieu le mardi 4 juillet 2023 à la Maison des Travaux Publics (FNTP, 3, rue de Berri 75008 Paris). Cette journée réunira de nombreux maîtres d'ouvrage, exploitants de plateformes de recyclage et entreprises de Travaux Publics et aura pour objectifs de présenter les enjeux de l'économie circulaire dans les Travaux Publics et le plan d'actions de la FREC pour accélérer l'économie circulaire dans les Travaux Publics.



Lucile EVRARD
Chargée de mission Économie Circulaire

- Animation de la démarche
- Tél pro : 01 83 88 33 99
- Fax : 01 83 88 33 00
- Mail : lucile@frtpidf.fr



Camille SANJIVY
Chargée de mission Économie Circulaire

- Animation de la démarche
- Tél pro : 01 83 88 33 00
- Fax : 01 83 88 33 00
- Mail : camille@frtpidf.fr



VICTOIRES DE L'INVESTISSEMENT LOCAL

Les Victoires de l'investissement local mettent à l'honneur les collectivités qui mènent des opérations à impact positif pour les citoyens, l'environnement et le territoire ainsi que les entreprises qui les accompagnent. En coordination avec la FNTP, la FRTP Île-de-France organise, pour la troisième année consécutive, ses Victoires de l'Investissement Local.

4 candidatures ont été déposées pour l'Île-de-France au titre de l'édition 2023 :

- La Commune de Mennecy, dans le département de l'Essonne, a déposé un dossier pour **l'Aménagement des espaces intérieurs du Centre de la Verville**, projet d'un montant de 450 000 euros qui porte sur la réfection des espaces extérieurs minéraux pour lutter contre les îlots de chaleur, la gestion des eaux pluviales, l'adaptation du mobilier urbain, l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants et la sécurisation des espaces;
- La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques de Seine-et-Marne présente ses **Travaux de Restauration de la continuité écologique et hydro-morphologique de l'Yerres à Soignolles-en-Brie**, projet d'un montant de 600 000 euros, qui favorise la restauration du lit du cours d'eau;

- La mairie de Fontainebleau (77) **propose le projet d'aménagement de la place de l'Étape**, d'un montant de 2 648 159,24 euros. Projet qui a pour ambition d'uniformiser la rue de l'Étape comme celles du centre historique, de réduire l'empreinte automobile, de faire un trait d'union dynamique entre la partie nord de la Ville et le Château, de mettre en valeur le site de façon architecturale et patrimoniale, de favoriser la création d'espaces d'animation et les extensions de commerces;
- Et, enfin, le SIAH du Croult et du Petit Rosne dans le département du Val-d'Oise a déposé un dossier sur l'Aménagement hydro-écologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'Ézanville, projet d'un montant de 1 954 000 euros pour la valorisation d'une portion de cours d'eau par sa remise à ciel ouvert, la reconstitution d'une ripisylve et la création d'une zone humide, tout en développant des usages récréatifs (promenade, aires de jeux) et en maintenant les services proposés aux usagers.

Venez au Salon de l'AMIF le 27 juin 2023 prochain, au stand D07, pour découvrir qui seront les lauréats franciliens de l'édition 2023 et en novembre prochain au Salon des Maires pour les lauréats nationaux. La FRTP Île-de-France souhaite bonne chance à l'ensemble des candidats.

SALON DE L'AMIF



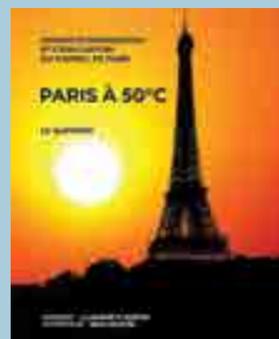
Le Salon de l'AMIF aura lieu les 27 et 28 juin 2023 à la Porte de Versailles, autour d'un sujet central : la Coupe du monde de rugby, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 – des événements sportifs au service des territoires.

Retrouvez-nous au Village des Travaux Publics et du Bâtiment, stand D07 pour échanger sur la place des femmes dans les Travaux Publics, les valeurs du sport communes à nos métiers et également dans le management en entreprise, l'innovation dans le BTP... Démonstrations, remise de prix, tirages au sort sont à prévoir. Venez nombreux!!!

Inscription en ligne sur le site : www.amif.fr

PARIS SOUS 50 °C

La Ville de Paris a lancé une démarche visant à préparer le territoire parisien et ses habitants à un scénario de chaleur extrême. Cet exercice a pour objectif, notamment, de mobiliser différentes typologies d'acteurs intervenant à Paris et d'anticiper les conséquences d'un tel épisode sur l'organisation de leur activité. La FRTP Île-de-France et la CSTPP participent à cet exercice.



Source : Ville de Paris

LES ASSISES DU GRAND PARIS

La FRTP Île-de-France est partenaire des Assises du Grand Paris. Organisée par Le Journal du Grand Paris le 14 novembre 2023, la 1^{re} édition des Assises du Grand Paris, sera l'occasion de présenter le livre blanc des opérateurs du Grand Paris élaboré lors d'un cycle de débats et de rencontres préalables. Engagée auprès des acteurs économiques du territoire, la FRTP Île-de-France s'est mobilisée pour rendre compte des problématiques spécifiques de la Profession et de la vision et des actions que porte cette dernière autour des enjeux liés à :

- La décarbonation des mobilités dans le contexte de ZFE-m notamment;
- L'aménagement du territoire à l'heure du ZAN.

Retrouvez les replays de ces débats sur :

<https://www.lejournaldugrandparis.fr/les-assises-du-grand-paris-2023-les-operateurs-sengagent/>

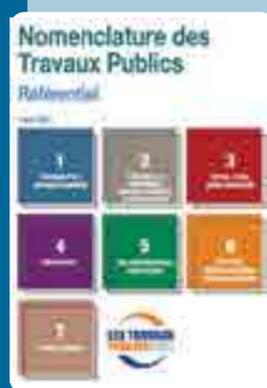


Identifications Professionnelles, la nomenclature 2023 est publiée

La « carte professionnelle d'entrepreneurs de Travaux Publics » est délivrée par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) aux entreprises, inscrites au répertoire national, qui réalisent des Travaux Publics et acquittent l'ensemble de leurs obligations sociales, administratives et juridiques.

Si elles le souhaitent, ces entreprises peuvent enrichir leur carte professionnelle en demandant des identités professionnelles pour attester de leur capacité technique à réaliser certains types de travaux ou d'ouvrages. L'identification professionnelle est un outil à la disposition des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. Grâce aux identités professionnelles qui figurent sur la carte professionnelle de l'entreprise, les maître d'ouvrage et maître d'œuvre sont ainsi à même de s'assurer que leurs travaux seront confiés à une entreprise qui les réalisera dans les meilleures conditions. Au total, 297 Identités Professionnelles sont disponibles dans la nomenclature Travaux Publics en fonction de la nature des travaux.

L'édition 2023 de la Nomenclature des Identifications Professionnelles est désormais publiée et en ligne : sur le site www.fntp.fr



APPELS D'OFFRES – HAUSSE DES PRIX

S'agissant des marchés publics, les dernières années ont été marquées par la révision du CCAG Travaux (version 2021) et une série de circulaires émanant des services du Premier Ministre relatives aux règles applicables en matière de révision de prix. Ces derniers textes se sont inscrits dans le cadre d'un contexte économique particulièrement tendu pour nos activités et sont venus apporter un cadre d'application plutôt favorable pour les entreprises du secteur sans pour autant être obligatoires pour les acheteurs publics.

La commission « Marchés et identifications professionnelles (IP) » de la FRTP Île-de-France se mobilise dès que la situation le nécessite auprès des maîtres d'ouvrage publics. Depuis début mars, une campagne d'information a été conduite par la FRTP Île-de-France en direction de la maîtrise d'ouvrage francilienne pour rappeler les bonnes pratiques en matière de commande publique et les outils dont les acheteurs disposent dorénavant. De la même manière, un service de saisine (idf-appelsdoffres@fntp.fr) a été mis en place pour que les entreprises puissent signaler à la FRTP Île-de-France tout marché qui comporterait des mentions inadéquates ou des anomalies dans :

- La rédaction des clauses du marché, voire des clauses abusives;
- Le non-respect de la circulaire Borne;
- La dérogation aux nouvelles dispositions du CCAG Travaux 2021;
- Ou encore la non-application des recommandations de la DAJ de Bercy.

ZONE À FAIBLE ÉMISSION : LA PROFESSION TOUJOURS MOBILISÉE

Alors que le report de l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 3 est annoncé à fin 2024-début 2025, la Profession des Travaux Publics reste particulièrement mobilisée sur la question du calendrier du déploiement de la mise en place de la zone à faibles émissions-mobilité en Île-de-France.

Si les entreprises saluent cette avancée, la Profession reste mobilisée et attentive à la mise en application réelle du report et des prochaines échéances. L'interdiction des Crit'Air 2 et surtout celle du Diesel inquiètent toujours. Parmi les professionnels du secteur, 17 000 véhicules utilitaires légers (VUL) sont immatriculés en Île-de-France, dont 82 % sont Crit'air 2, majoritairement Diesel, et seulement 1 % Crit'air 1. Pour les 3 700 poids lourds, 36 %

LES RECYCLEURS DES TRAVAUX PUBLICS

Les Recycleurs des Travaux Publics est une démarche portée par la FRTP visant à mettre en avant le savoir-faire du secteur des Travaux Publics en matière de recyclage et valorisation matière, tout en se portant garant du respect de la qualité des produits et processus utilisés afin de développer l'acceptabilité des matériaux recyclés sur les chantiers. L'intérêt de la démarche est aussi de pouvoir fédérer un réseau de professionnels au niveau régional autour du recyclage.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche des Recycleurs des Travaux Publics propose une large offre de service :

- Un cycle de formation à destination des gestionnaires de plateformes de recyclage;
- Un accompagnement juridique sur le sujet via des veilles et des décriptages réglementaires;
- La valorisation du savoir-faire des métiers des Travaux Publics grâce à un logo distinctif;
- Un centre de ressources regroupant de la documentation et des référentiels techniques de référence;



Exemple de mentions (dérogant aux dernières circulaires et préconisations de Bercy), qui peuvent faire l'objet de saisine et qui doivent être proscrites par le maître d'ouvrage :

- La référence à des prix fermes et l'absence de clause de révisions;
- Des dispositions de fixation de prix contrevenant à la nécessité de prévoir un rythme de révision adapté aux fluctuations des prix;
- La formule de révision existe, mais ne permet pas la juste répercussion des surcoûts réels;
- La formule intègre des termes fixes et des clauses butoirs;
- La référence à un index sans lien avec les travaux qui font l'objet du marché;
- La référence à l'index TPO1 (pour rappel, ce dernier est un index statistique).

sont Crit'air 2. Pour les VUL, la Profession rappelle qu'il n'y a pas de solution technique et économiquement viable et adaptée à la spécificité de l'activité des Travaux Publics, les constructeurs ne proposant pas de camionnette Crit'Air 1 satisfaisante. Les poids lourds pourraient se convertir au biocarburant, mais sans certitude d'être Crit'Air 1, et doivent régler le problème d'avitaillement, rapporte Jean-Pierre Guglielmi.

Si les acteurs des Travaux Publics sont favorables à l'essor de nouvelles motorisations, ils souhaiteraient que les Crit'Air 2 soient autorisés jusqu'en 2030 afin de permettre la transition de flotte, des poids lourds en particulier et de sécuriser les investissements. Ils demandent le report de l'arrêt du Diesel en 2024 pour les Crit'Air 2 et de la visibilité sur le calendrier et les règles pour pouvoir investir dans leur parc avec des garanties d'être en conformité sur la durée d'usage d'un véhicule.

- La possibilité de référencer sa plateforme de recyclage sur la plateforme Materrio afin d'améliorer la visibilité de la plateforme;
- Des identifications professionnelles qui permettent d'enrichir la carte professionnelle.

En Île-de-France, la démarche des Recycleurs est l'un des piliers de la feuille de route économie circulaire, cette dernière servant à développer l'économie circulaire dans les travaux publics sur le territoire francilien. Cette feuille de route économie circulaire cible principalement les maîtres d'ouvrage, les entreprises et les plateformes de recyclage.

Si vous êtes intéressé par la démarche, n'hésitez pas à signer la charte des Recycleurs des Travaux Publics disponible sur le site de la FRTP Île-de-France et à vous référencer sur le site Materrio. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Lucile Evraud (chargée de mission Économie Circulaire à la FRTP Île-de-France) :

- Levrard@fntp.fr
- Lien charte Les Recycleurs : www.fntp.fr/actualites/charte-recycleurs-des-travaux-publics
- Materrio/centre de ressources : <http://materrio.construction/>



Les coordonnées de la FRTP Île-de-France

Fédération Régionale des Travaux Publics Île-de-France
9, rue de Berri 75008 PARIS
Tél. : 01 47 66 01 23 | Fax : 01 47 66 10 39
Email : idf@fntp.fr | Site Internet : www.frtpidf.fr



@FRTPIDF